

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION**
Service ingénierie territoriale

DÉCISION N° 2026-035

Objet : Programmation et engagement du FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER Provence Alpes Agglomération 2023-2027

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général de collectivités territoriales,

VU la Convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 signée le 28 août 2024 entre la structure porteuse du GAL Provence Alpes Agglomération et l'Autorité de Gestion des fonds européens,

VU la délibération n°22 du conseil communautaire du 14 juin 2023 portant sur la création du Groupe d'Action Locale « Provence Alpes Agglomération » et lancement de la programmation LEADER 2023-2027,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 10 avril 2024 portant sur la délégation confiée à Mme la Présidente sur le portage du GAL LEADER PAA 2023-2027,

VU l'arrêté n°138-20250107 portant sur la délégation de fonctions à M. Bernard TEYSSIER dans les domaines de l'attractivité touristique et de la gestion administrative et financière du GAL Pays dignois et du GAL Provence Alpes Agglomération,

DÉCIDE :


ARTICLE 1 : Le Comité de Programmation LEADER Provence Alpes Agglomération, instance décisionnelle du programme, s'est réuni le 4 février 2026 afin de sélectionner, de programmer et d'attribuer les subventions LEADER des dossiers suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant FEADER programmé	Date attribution	Date compte-rendu	Date convention	Date notification convention
CCI Territoriale Alpes de Haute-Provence	Local'Pro : Les rencontres professionnelles des circuits courts	40 987,60 €	04/02/2026	03/03/2026	03/03/2026	03/03/2026
Ligue de l'Enseignement 04	L'eau à la bouche	26 002,64 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026
GAEC de Mélanie	Développement de l'atelier de conditionnement avec accueil du public sur l'exploitation	34 397,28 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026
CAE Mosaïque	GAO Métha	41 296,16 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026
Association Énergie Partagée	CIMER – Citoyens Investis dans la Montagne et l'Énergie Renouvelable	43 605,32 €	04/02/2026	03/03/2026	03/03/2026	03/03/2026
SAS Ouréa	Création du parc Ouréa « des montagnes d'aventures en vallée du Bès »	32 521,80 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026
Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban	Étude de programmation de la Maison de la Nature	31 984,40 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026

Commune de Seyne	Accompagnement opérationnel pour développer et diversifier Seyne	21 000,00 €	04/02/2026	03/03/2026	03/03/2026	03/03/2026
Commune de Selonnet	Réhabilitation de la Maison Barles en tiers-lieu	14 890,80 €	04/02/2026	03/03/2026	03/03/2026	03/03/2026
Commune de Volonne	Mise en œuvre de la Stratégie « Volonne, Village de Pleine Santé »	63 420,72 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026
Association ELAN C'	Pôle d'enseignement artistique musique et danse	18 234,00 €	04/02/2026	03/03/2026	04/02/2026	04/02/2026

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31, rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE : <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">13 MARS 2026</p> T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° :	FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX LA Présidente, <div style="text-align: right;">  </div> Patricia GRANET-BRUNELLO
---	--